

Cher.e.s ami.e.s de l'ACR,

Voici venu le temps de l'appel à cotisation à l'ACR.

Vous trouverez les documents correspondants en pièces jointes.

Le Bureau et le Conseil d'Administration ont tenu à vous apporter les précisions suivantes :

L'Assemblée Générale du 11 mars 2024 a estimé devoir majorer le taux de cotisation à partir de l'année 2025 (*taux qu'elle s'engage à maintenir sur une durée minimale de 3 ans*) pour permettre à notre Amicale de faire face aux augmentations des coûts relatifs au transport par autocar, à la restauration, ainsi qu'aux entrées pour les visites et les prestations des guides.

Afin de bien comprendre la mise en application du nouveau tarif, le Bureau et le Conseil d'Administration ont rédigé la note jointe "cotisation 2025, mise en application du nouveau tarif", qui ouvre également la possibilité pour celles et ceux qui le souhaitent, de régler leur cotisation en deux fois si nécessaire.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension et de l'intérêt que vous portez à l'ACR en participant aux activités proposées.

Très cordialement,

**Le Président,
Jean-Luc MEQUIGNON.**